

Site Natura 2000 du Pays des Couzes
Réunion « Contrat Natura 2000 : Limitation du Campagnol terrestre »
 19 décembre 2012 – Dauzat-sur-Vodable

M. Champeix, Maire de Dauzat-sur-Vodable, accueille et remercie les nombreux participants à cette réunion puis passe la parole à Sabine Boursange de la LPO Auvergne, animatrice du site Natura 2000 Pays des Couzes. Sabine Boursange énonce les excusés qui sont la Mission Haies, la DREAL Auvergne, le CEN Auvergne et Vetagro Sup, 30 participants étaient présents à cette réunion.

Sabine Boursange poursuit avec la présentation de son diaporama (document téléchargeable sur <http://paysdescouzes.n2000.fr/participer/comment-puis-je-m-investir/action-campagnol>). Cette réunion et ce projet se réalisent dans le cadre de Natura 2000.

La problématique du campagnol terrestre touche les exploitations agricoles de Chassagne et de Dauzat-sur-Vodable. Lors des pullulations, les pertes engendrées peuvent aller jusqu'à 25 000€ par exploitation.

La Bromadiolone est utilisée pour lutter contre ces campagnols. L'utilisation de la Bromadiolone engendre la mortalité d'espèces visées par Natura 2000 comme le Milan royal. Des dizaines de cadavres de rapaces ont été trouvés en automne 2011 suite à des traitements dans le Puy-de-Dôme.

Dans le cadre de Natura 2000, il est possible de financer des opérations qui ont pour but de limiter la perte de ces espèces.

De nombreux facteurs influencent les populations de campagnol terrestre : les prédateurs, les maladies, le parasitisme, le climat, la composition floristique et la fertilisation des prairies, la proportion de surface toujours en herbe... Avec ce contrat Natura 2000, il est envisagé, en complément du piégeage, de favoriser la présence des prédateurs naturels du campagnol terrestre par des mesures d'accompagnement.

Mlle Boursange rappelle que, pour que la lutte contre le campagnol terrestre soit efficace, celle-ci doit être réalisée de manière collective et lorsque la population de campagnols terrestres est en basse densité. Elle précise qu'il faut également lutter contre la taupe qui facilite la venue des campagnols.

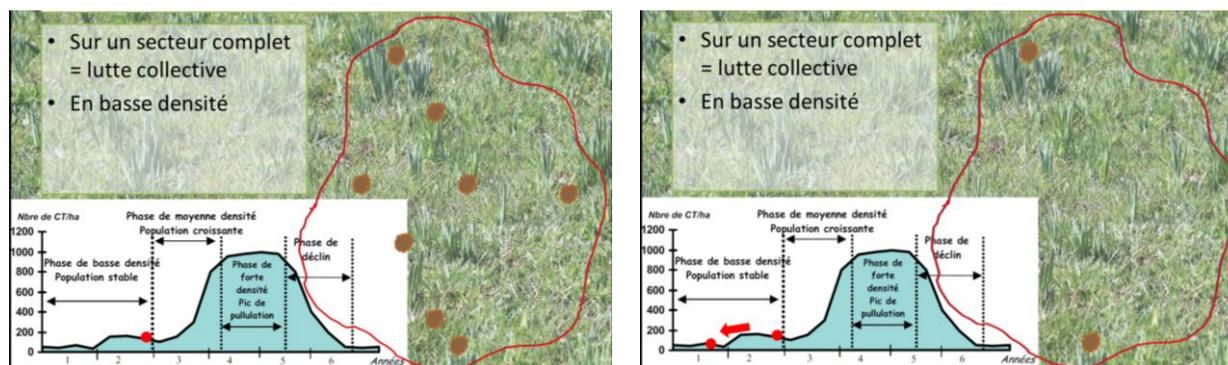


Illustration de l'intérêt de piéger collectivement en basse densité

Pour répondre à ces exigences, il est proposé de mettre en place une externalisation du piégeage sur deux périodes de 7 semaines chacune pour 2 personnes. Cette prestation de piégeage, la formation des piégeurs, les pièges et le matériel nécessaire fournis à ces piégeurs serait pris en charge par le contrat et donc payés grâce à des fonds « Natura 2000 ».

Il est également conseillé (ce n'est pas une obligation) aux exploitants, de piéger leurs parcelles en dehors de ces 14 semaines par an, notamment entre le foin et le regain.
Une formation sera proposée aux volontaires.

D'autres actions complémentaires et également financées par Natura 2000 sont prévues dans le but de favoriser la prédation naturelle des campagnols terrestres :



Illustration d'un perchoir

- Rencontre avec les sociétés de chasse sur la problématique « renard »
- Mise en place de perchoirs avec les volontaires
- Mise en place de nichoirs à chouettes avec les volontaires
- Mise en place d'abris à prédateurs (hermines...) avec les volontaires
- Mise en place de haies avec les volontaires

Dans cette lutte collective le rôle des exploitants agricoles est essentiel, pour cela il leur sera demandé de :

1. Autoriser la mise en place de cette action sur leurs parcelles
2. Etre vigilant par rapport à l'apparition des taupes et campagnols sur les parcelles et alerter les piégeurs pour la mise en place du piégeage
3. Passer la herse si nécessaire et si possible avant le passage des piégeurs
4. Ne pas traiter à la Bromadiolone les parcelles piégées

La structure animatrice du site Natura 2000, actuellement la LPO Auvergne, réalisera la coordination du piégeage, le suivi des résultats des zones piégées et le suivi des populations de prédateurs.

Ce contrat devrait pouvoir être mis en place pour une durée totale de 7 ans. Un premier Contrat Natura 2000 se réaliserait sur 2 ans (2013-2014), puis, pour des contraintes de gestion des financements européens dédiés à la PAC 2007-2013, un second contrat serait déposé par la suite pour 5 ans pour la période 2015-2019. Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est pressenti pour le portage de ces contrats, et ils seront intégralement cofinancés par des fonds de l'Etat et l'Europe.

Pour le démarrage du contrat il faut deux personnes disponibles pour réaliser ces 7 semaines de piégeage à la fin de l'hiver et pouvant facturer ces travaux. Des personnes du secteur sont à privilégier pour la connaissance du territoire et une meilleure coordination de l'action de piégeage avec les exploitants agricole.

Une démonstration sur la mise en place des pièges TOPCAT a été faite après la réunion. Une dizaine de pièges avaient été installés juste avant la réunion et deux heures plus tard deux campagnols avaient déjà été piégés. Cet essai à montrer la simplicité d'utilisation de ces pièges et leur efficacité.

Des pièges TOPCAT vont être achetés pour le contrat Natura 2000. Ils sont vendus 42,25€ par la FDGDON 63. Si vous êtes intéressé par l'acquisition de tels pièges, nous vous invitons à nous le signaler afin de faire une commande groupée et de bénéficier de tarifs préférentiels.

Piégeage réalisé le jour de la réunion avec les pièges TOPCAT (photos : B.Grosbety FDC63)



Pour toute information, ou si vous êtes volontaire pour le piégeage, contactez Sabine Boursange de la LPO Auvergne au 07.77.82.88.26 ou 04.71.20.28.85.

Chaque exploitant agricole ayant au moins un ilot PAC dans la zone en bleu ci-dessous, a été invité à cette réunion et a reçu ce compte rendu.

